

AMAZONES MARTINIQUE

COMPTES ANNUELS

ARRÊTÉ AU 31/12/2023

Sommaire

Rapport de Présentation	2
Bilan association	4
ACTIF	4
<i>Immobilisations incorporelles</i>	4
<i>Immobilisations corporelles</i>	4
<i>Immobilisations financières</i>	4
<i>Stocks en cours</i>	4
PASSIF	5
<i>Fonds associatifs et réserves</i>	5
<i>Dettes</i>	5
<i>Engagements reçus</i>	5
<i>Engagements donnés</i>	5
Compte de résultat association	7
<i>Produits d'exploitation</i>	7
<i>Autres produits d'exploitation</i>	7
<i>Produits financiers</i>	7
<i>Produits exceptionnels</i>	7
<i>Charges d'exploitation</i>	8
<i>Charges financières</i>	8
<i>Charges exceptionnelles</i>	8
<i>Evaluation des contributions volontaires en nature</i>	8
Annexes Associations 2024	10
PREAMBULE	10
EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	10
PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	10
<i>METHODE GENERALE</i>	10
<i>PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION</i>	11
NOTES SUR LE BILAN ACTIF	13
NOTES SUR LE BILAN PASSIF	15
NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	17
AUTRES INFORMATIONS	18
Bilan association détaillé	20
ACTIF	20
<i>Immobilisations incorporelles</i>	20
<i>Immobilisations corporelles</i>	20
<i>Immobilisations financières</i>	20
<i>Stocks en cours</i>	20
PASSIF	21
<i>Fonds associatifs et réserves</i>	21
<i>Emprunts et dettes</i>	21
<i>Engagements reçus</i>	21
<i>Engagements donnés</i>	21
Compte de résultat association détaillé	23
<i>Produits d'exploitation</i>	23
<i>Autres produits d'exploitation</i>	23
<i>Produits financiers</i>	23
<i>Produits exceptionnels</i>	24
<i>Charges d'exploitation</i>	24
<i>Charges financières</i>	25
<i>Charges exceptionnelles</i>	25
<i>Evaluation des contributions volontaires en nature</i>	25

AMAZONES MARTINIQUE

Rapport de présentation

Rapport de Présentation

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise AMAZONES MARTINIQUE pour l'exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par les normes définies par l'Ordre des Experts Comptables.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 25 pages, se caractérisent par les données suivantes :

total du bilan	374 178,77 Euros
total des produits d'exploitation	385 865,29 Euros
résultat net comptable	-79 185,76 Euros

Fait à SCHOELCHER
Le 19/01/2026

Steyen PRUDENT
Expert-comptable



Cabinet d'Expertise Comptable
Société d'Expertise Comptable
SAS au capital de 20 000 €
N° 07 707 920 410 00033
Cabinet CSP EXPERTISE

AMAZONES MARTINIQUE

Bilan association

Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	50 062,05	46 807,91	3 254,14	13 024,46	- 9 770
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	50 062,05	46 807,91	3 254,14	13 024,46	- 9 770
Stocks en cours					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis	13 908,10		13 908,10	9 570,00	4 338
Marchandises				9 361,28	- 9 361
Avances et acomptes versés sur commandes	2 000,00		2 000,00	327,00	1 673
Créances usagers et comptes rattachés	4 926,27		4 926,27	17 838,70	- 12 912
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	9 400,76		9 400,76	6 502,15	2 899
. Personnel					
. Organismes sociaux	1 250,35		1 250,35	900,00	350
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres	220 835,80		220 835,80	87 625,00	133 211
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	118 603,35		118 603,35	223 359,16	- 104 756
Charges constatées d'avance					
TOTAL (II)	370 924,63		370 924,63	355 483,29	15 441
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	420 986,68	46 807,91	374 178,77	368 507,75	5 671

Bilan association(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
Fonds associatifs et réserves			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise			
. Ecart de réévaluation			
. Réserves			
. Report à nouveau	228 991,72	216 803,72	12 188
. Résultat de l'exercice	-79 185,76	12 188,00	- 91 374
Autres fonds associatifs			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donations			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecart de réévaluation			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (commodat)			
TOTAL (I)	149 805,96	228 991,72	- 79 186
Provisions pour risques et charges			
TOTAL (II)			
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement	5 034,21	5 034,21	
. Sur autres ressources			
TOTAL (III)	5 034,21	5 034,21	
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	3 173,00	3 173,00	
Fournisseurs et comptes rattachés	30 877,92	20 753,15	10 125
Autres	5 125,84	10 555,67	- 5 430
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	180 161,84	100 000,00	80 162
TOTAL (IV)	219 338,60	134 481,82	84 857
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	374 178,77	368 507,75	5 671
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			

AMAZONES MARTINIQUE

Compte de résultat association

Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total	
Produits d'exploitation					
Ventes de marchandises	17 892,30		17 892,30	21 809,20	- 3 917
Production vendue biens					-17,96
Production vendue services	20 118,85		20 118,85	66 920,90	- 46 802
Montants nets produits d'expl.	38 011,15		38 011,15	88 730,10	- 50 719
Autres produits d'exploitation					
Production stockée			-4 621,92	-538,05	- 4 084
Production immobilisée					759,01
Subventions d'exploitation			278 248,33	279 073,00	- 825
Cotisations			2 370,00	3 750,00	- 1 380
Autres produits			64 585,96	77 339,34	- 12 753
Reprise de provisions					-16,49
Transfert de charges			7 271,77	7 793,50	- 522
Sous-total des autres produits d'exploitation			347 854,14	367 417,79	- 19 564
Total des produits d'exploitation (I)			385 865,29	456 147,89	- 70 283
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (II)					
Produits financiers					
De participations					
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif					
Autres intérêts et produits assimilés			1 734,29		1 734
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges					N/S
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					
Total des produits financiers (III)			1 734,29		1 734
Produits exceptionnels					
Sur opérations de gestion					
Sur opérations en capital					
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Total des produits exceptionnels (IV)					
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			387 599,58	456 147,89	- 68 548
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs					-15,03
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT			-79 185,76		- 79 186
TOTAL GENERAL			466 785,34	456 147,89	10 637
					2,33

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	26 726,82	46 874,41	- 20 148	-42,98
Variations stocks de marchandises	9 361,28	-4 140,38	13 502	326,10
Achats de matières premières et autres approvisionnements	360,00		360	N/S
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements	-8 960,02		- 8 960	N/S
Autres achats non stockés	54 635,12	27 783,28	26 852	96,65
Services extérieurs	196 997,67	208 018,09	- 11 020	-5,30
Autres services extérieurs	108 452,48	89 123,55	19 329	21,69
Impôts, taxes et versements assimilés	784,71	765,71	19	2,48
Salaires et traitements	32 079,34	43 942,98	- 11 864	-27,00
Charges sociales	3 578,70	11 393,84	- 7 815	-68,59
Autres charges de personnels	692,04		692	N/S
Subventions accordées par l'association	27 500,00		27 500	N/S
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	10 526,32	12 600,87	- 2 075	-16,46
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations				
. Pour risques et charges : dotation aux provisions				
Autres charges	4 007,36	5 832,19	- 1 825	-31,29
Total des charges d'exploitation (I)	466 741,82	442 194,54	24 547	5,55
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Déficit transféré (II)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (III)				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	43,52		44	N/S
Sur opérations en capital		1 765,35	- 1 765	-100
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (IV)	43,52	1 765,35	- 1 722	-97,53
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)				
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	466 785,34	443 959,89	22 825	5,14
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT		12 188,00	- 12 188	-100
TOTAL GENERAL	466 785,34	456 147,89	10 637	2,33
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Total	18 963,00	18 963,00		0,00
Charges				
. Personnel bénévole				0,00
Total	28 982,00	28 982,00		0,00

AMAZONES MARTINIQUE

Annexes Associations 2024

Annexes Associations 2024

PREAMBULE

Informez le plus grand nombre de personnes sur la maladie du CANCER et en particulier celui du CANCER DU SEIN,

Agir auprès des personnes atteintes du CANCER et de leurs proches en leur offrant des espaces d'expression, de rencontres et d'échanges ; Créer et/ou contribuer à la mise en place de lieux de vie et de soins dédiés aux patients atteints du cancer et à leur famille, Organiser tous types d'actions et d'opérations de communication et d'événements thématiques (conférences, débats, ateliers, concert, gala etc ;) en vue de récolter des fonds pour améliorer les conditions de vie des malades et de leurs proches ; Travailler en synergie avec les acteurs médicaux, sociaux, et politiques afin de créer des outils performants favorisant une meilleure prise en charge des patients et ce dès l'annonce de la maladie ;

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 374 178,77 E.

Le résultat net comptable est un déficit de -79 185,76 E

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les faits significatifs de l'exercice sont les suivants :

Une nouvelle convention de MECENAT de 100.000 € a été accordée par la Fondation la France s'engage

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 04 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

Stocks :

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

La valeur brute des éléments fongibles du stock est déterminée selon la méthode du dernier prix d'achat en raison d'une rotation rapide (ou FIFO ou coût unitaire moyen pondéré). Les frais d'approche sont retenus dans la valorisation des stocks. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués sont valorisés au coût standard de production comprenant les consommations, les charges indirectes et directes de production, les amortissements de biens concourant à la production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

Contributions volontaires :

Conformément au règlement comptable CRC 99-01, les contributions volontaires ont fait l'objet d'une valorisation dans les conditions suivantes :

- Mise à disposition du LOCAL AMAZONES : 18.000 € ;
- Mise à disposition d'une salle par la mairie : 300 €
- OUATES / COUSSINS COEUR : 663 €
- Personnel bénévole : 10.019 €

Annexes Associations 2024 (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	49 306	756		50 062
Immobilisations financières				
TOTAL	49 306	756		50 062

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL I				
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	32 418	8 911		41 329
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	3 864	1 615		5 479
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	36 282	10 526		46 808
TOTAL GENERAL (I+II)	36 282	10 526		46 808

Etats des stocks

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Marchandises	9 361		9 361	
Matières premières				
Produits intermédiaires				
Produits finis	9 570	4 338		13 908
Autres approvisionnements				
Production en cours				
Travaux en cours				
Autres produits en cours				
TOTAL	18 931	4 338	9 361	13 908

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	4 926	4 926	
Autres créances	231 487	181 487	50 000
Charges constatées d'avance			
TOTAL	236 413	186 413	50 000

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	153 000
Autres produits à recevoir	
TOTAL	153 000

Annexes Associations 2024 (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau	216 804	12 188			228 992
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	12 188	-12 188			-79 186
Dont générosité du public					
Situation nette	228 992				149 806
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	228 992				149 806
TOTAL dont générosité du public					

Analyse des fonds dédiés

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après comportant les montants suivants :

- les sommes inscrites à l'ouverture et à la clôture de l'exercice en « fonds dédiés » ;
- les reports en fonds dédiés ;
- les fonds dédiés utilisés comprenant les remboursements aux tiers financeurs ;
- les transferts entre fonds dédiés ;
- les fonds dédiés correspondant à des projets pour lesquels aucune dépense significative n'a été comptabilisée au cours des deux derniers exercices.

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations : Montant global	Utilisations : Dont remboursements	Transferts	A la clôture : Montant global	A la clôture : Dont fonds à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation – Projet BULLET Contributions financières d'autres organismes Ressources liées à la générosité du public	5 034					5 034	5 034
TOTAL	5 034					5 034	5 034

Les lignes sont à ventiler par projet ou catégorie de projet.

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	30 878	30 878		
Dettes fiscales et sociales	5 126	5 126		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	180 162	76 881	103 281	
TOTAL	216 166	112 884	103 281	

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	12 290
Dettes fiscales et sociales	1 113
Autres dettes	
TOTAL	13 403

CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE

Monique Confiant

Inscrite au Tableau de la Compagnie Régionale
Des Commissaires aux comptes de la Martinique

COMMISSAIRE AUX COMPTES

ASSOCIATION

AMAZONES MARTINIQUE

46 AVENUE LEONA GABRIEL

97200 FORT DE FRANCE

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice 2023



Centre d'Affaires de la Martinique Californie 2 – 97232 LE LAMENTIN
Téléphone : 0596.70.02.02
SIRET : 353 602 964 00010 - APE 741C
E.mail : mconfiant@cabinetconfiant.com

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Association, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association AMAZONES MARTINIQUE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

« En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que **les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :**

La comptabilisation des opérations de trésorerie et celles relatives aux subventions reçues.

L'annexe expose les règles et les méthodes comptables relatives aux modalités de comptabilisation des opérations enregistrées dans le cadre de la mission.

Dans le cas de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par l'Association AMAZONES MARTINIQUE nous avons vérifié le caractère approprié



des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte appréciation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément. »

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres du Conseil d'Administration appelé à statuer sur les comptes

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Trésorière et dans les autres documents adressés aux membres de l'Assemblée sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fort-de-France, Le 29 Avril 2026

Le Commissaire aux Comptes,



Monique CONFIANT

ANNEXE 1
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
A L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION AMAZONES MARTINIQUE
DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fort-de-France, Le 29 Avril 2026

Le Commissaire aux Comptes,


Monique CONFIAANT



Centre d'Affaires de la Martinique Californie 2 – 97232 LE LAMENTIN
Téléphone : 0596.70.02.02
SIRET : 353 602 964 00010 - APE 741C
E.mail : mconfiant@cabinetconfiant.com